

Déclaration sur la situation en RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Addis-Abeba (Éthiopie) – Siège de l'Union africaine | 10-11 avril 2017

La Commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

- RAPPELANT** la *Déclaration sur la situation en République centrafricaine*, adoptée par le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réuni à Québec les 2 et 3 février 2017 et la *Résolution sur la situation en République centrafricaine*, adoptée par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie en session plénière à Antananarivo (Madagascar) les 11 et 12 juillet 2016 ;
- ALARME** par la dégradation de la situation humanitaire au pays ;
- RÉAFFIRME** son inquiétude face à la situation en République centrafricaine, qui demeure encore aujourd'hui fragile et en proie à de nombreuses violences contre les populations civiles ;
- CONDAMNE** la multiplication des affrontements entre les groupes armés qui, au cours des derniers mois, ont fait de nombreuses victimes civiles et ont provoqué, depuis janvier 2017, le déplacement de plus de 26 000 personnes de la région de la Ouaka vers Bambari ;
- APPELLE** la communauté internationale à réagir promptement, efficacement et de façon concertée à la dégradation de la situation humanitaire des Centrafricains ;
- RÉITÈRE** son plein soutien à la population centrafricaine au sortir d'une des crises les plus graves de son histoire et qui connaît une intensification des cycles de représailles depuis le début de l'année 2017 ;
- SALUE** néanmoins l'adhésion de 12 groupes armés sur les 14 actifs en Centrafrique au processus de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de réinsertion (DDRR) ;
- SE RÉJOUIT** de la nomination du colonel Toussaint Muntazini Mukimapa de la République démocratique du Congo au poste de procureur spécial pour la Cour pénale spéciale

en Centrafrique, chargé d'enquêter sur les crimes commis par les groupes armés depuis le début de la crise ;

APPUÏE la médiation « Initiative africaine de paix » conduite par l'Union africaine qui tente d'établir des négociations entre le gouvernement centrafricain et les groupes armés ;

SE RÉJOUIT des conclusions de l'experte indépendante de l'ONU, M^{me} Marie-Thérèse Keita Bocoum, qui révèle, à la suite d'une mission de suivi, une avancée significative dans l'élaboration des cadres législatif et institutionnel dans le pays, notamment l'adoption de lois organiques et de conventions internationales relatives aux droits de l'Homme ;

DEMANDE aux autorités centrafricaines de poursuivre leurs efforts et leur engagement envers la société civile et ses institutions pour restaurer l'autorité de l'État sur l'ensemble du pays, notamment en travaillant à la mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix 2017-2021 ;

APPELLE de nouveau à une reconstitution officielle et effective de la section centrafricaine de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie afin que la voix des parlementaires centrafricains soit entendue au sein de notre Assemblée ;

RÉITÈRE la disponibilité de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à mettre en œuvre des actions de coopération pour soutenir et accompagner le Parlement centrafricain dans le renforcement de ses capacités institutionnelles.